

REFERENTIEL CAP TOURNAGE

Le CAP tournage en céramique est un diplôme de niveau V délivré par le ministère de l'Education Nationale.

Le CFA des métiers des arts céramiques est centre d'examen.

321-MODULES - PROGRAMMES PEDAGOGIQUES

Le titulaire du CAP tournage en céramique doit maîtriser les opérations suivantes :

- Ebaucher à la main sur un tour de potier, toutes pièces en argile, soit en une seule opération soit avec reprise par tournage dans le cadre d'éléments rapportés (pied, bouton).
- Réaliser un tournage, garnissage en fonction des données de fabrication
- Contrôler, conduire le raffermissment et le séchage des produits façonnés
- Prévoir le comportement des pièces aux divers stades de leur fabrication.
- Savoir déterminer et tenir compte du retrait des pâtes utilisées.
- Elaborer des esquisses à main levée et réaliser le dessin technique d'un modèle en fonction d'un thème ou d'un sujet défini.
- Avoir des connaissances suffisantes :
 1. des autres procédés de façonnage : moulage, estampage, coulage, calibrage, pressage en pâte plastique.
 2. Des matières premières et préparation des pâtes céramiques nécessaires.
 3. Sur l'enfournement, la cuisson, les procédés d'émaillage et de décoration.
 4. Concernant les grandes réalisations céramiques européennes.

Domaines professionnels :

- Procédés de préparation et de réalisation
 1. Tournage
 2. Enfournement/Cuisson
- Procédés spécifiques :
 1. Calibrage
 2. Coulage
 3. Moulage/Estampage.
- Moyens de traduction et d'expression plastique :
 1. Moyens graphiques, chromatiques et volumiques.
 2. Mise au point d'un projet de réalisation
- Matière d'œuvre : nature/caractéristiques
- Outils et matériels
- Art et technologie
 1. Histoire de l'art céramique

2. Recherche de documentation
3. Technologie des procédés et des matériaux céramiques.

- Organisation des réalisations
- Communication
- Vie sociale et professionnelle

Domaines généraux :

- Expression française
- Sciences appliquées
- Histoire et géographie
- Langue vivante : anglais.

322-REGLEMENT D'EXAMEN

LISTE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF	FORME	DUREE
DOMAINE PROFESSIONNEL			
EP1 - Communication esthétique et technologie	8	Pratique	EP1A: 4 h EP1B: 8 h max
EP2 - Mise en œuvre et réalisation	8	Pratique	8 h max
DOMAINES GENERAUX			
EG1 - Expression française	2	Ecrite	2 h
EG2 - Mathématiques-Sciences physiques	2	Ecrite	2 h
EG3 - Economie familiale et sociale Législation du travail	1	Ecrite	1 h
EG4 - Langue vivante étrangère Anglais	1	Ecrite	1 h
EG5 - Education physique et sportive	1		

Note sur les épreuves du domaine professionnel :

EP1 – COMMUNICATION ESTHETIQUE ET TECHNOLOGIE

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale.

Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme et comprend 2 parties.

La réalisation de la partie B n'est pas subordonnée à la réussite de la partie A de l'épreuve.

EP1A : Analyse des données
10 points, durée 4 heures max

EP1B : Préparation et communication
10 points, durée 4 à 8 heures max